

COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 19 juin 2017

Présidence: M. Thomas Ellis

Objet : PREAVIS 09/2017 - PROJET DE GROUPEMENT FORESTIER DE LAVAUX

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 09/2017 de la Municipalité du 15 mai 2017 ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 50 voix, à l'unanimité



1. **d'approuver** les statuts et la création du groupement forestier de Lavaux;
2. **d'autoriser** la Municipalité à adhérer au groupement forestier de Lavaux;
3. **d'annuler** la convention intercommunale du Triage de Lavaux en vigueur actuellement

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 19 juin 2017

Présidence: M. Thomas Ellis

Objet : PRÉAVIS 10/2017 – MÉCANISATION DU SECTEUR ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 10/2017 de la Municipalité du lundi 1^{er} mai 2017 ;
- oui les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 44 voix, 4 contre et 2 abstentions



1. **d'autoriser** la Municipalité à acquérir **uniquement les 3 véhicules mentionnés dans le présent préavis, visant un remplacement de véhicules déjà utilisés par la commune, ainsi que 2 scooters électriques ;**
2. **d'accorder** à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de **CHF 278'000.- ;**
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant aux choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir l'investissement** sur une durée de 10 ans, à raison de **CHF 27'800.-** par année, chapitre 431, la 1^{ère} fois au budget **2018**.

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 19 juin 2017

Présidence: M. Thomas Ellis

Objet : PREAVIS 11/2017 - BATIMENT ADMINISTRATIF, RTE DE LAUSANNE 2 A CULLY -
TRANSFORMATIONS ET AMENAGEMENT DE LA RECEPTION ET DES BUREAUX
AU REZ-DE-CHAUSSEE

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 11/2017 de la Municipalité du 15 mai 2017;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

DE REFUSER CE PREAVIS par 40 voix contre, 1 pour et 7 abstentions



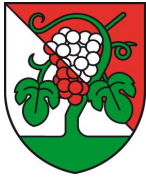
Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 19 juin 2017

Présidence: M. Thomas Ellis

Objet : PREAVIS 12/2017 - IMMEUBLE RUE DAVEL 9 A CULLY - EXTENSION DES
LOCAUX DE LA JUSTICE DE PAIX, AMENAGEMENT DES COMBLES

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 12/2017 de la Municipalité du 15 mai 2017 ;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 48 voix pour, 1 contre et 1 abstention



1. **d'autoriser** la Municipalité à mandater le bureau d'architectes Delgado & Lappert pour la réalisation des prestations jusqu'à la rentrée des soumissions concernant l'aménagement des combles de l'immeuble situé à la rue Davel 9, à Cully ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 66'000.- toutes taxes comprises;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir l'investissement** de CHF 66'000.- TTC relatif à la réalisation des prestations jusqu'à la rentrée des soumissions, avec le crédit d'aménagement, lorsque les travaux seront réalisés.

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAU
EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 19 juin 2017

Présidence: M. Thomas Ellis

Objet : PREAVIS 13/2017 - DEMANDE D'UN CREDIT D'OUVRAGE DE CHF 6'941'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SEMI-ENTERRE POUR LES POMPIERS DU SDIS, LA VOIRIE, LA CAVE, LES ARCHIVES COMMUNALES ET LA CREATION D'UN PARKING PUBLIC PROVISoire EN TOITURE ET L'AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX AU LIEU-DIT «LES FORTUNADES», RTE DE LA CORNICHE-CH. DU VIGNY A CULLY.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

- vu le préavis N° 13/2017 de la Municipalité du 22 mai 2017;
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 47 voix et 3 abstentions

1. **d'autoriser** la Municipalité à acquérir le terrain destiné à la construction du bâtiment semi-enterré pour les pompiers du SDIS, la voirie, la cave, les archives communales et la création d'un parking public provisoire en toiture et l'aménagement des nouveaux locaux au lieu-dit « Les Fortunades » ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la construction du bâtiment semi-enterré pour les pompiers du SDIS, la voirie, la cave, les archives communales et la création d'un parking public provisoire en toiture et l'aménagement des nouveaux locaux au lieu-dit « Les Fortunades » ;
3. **de lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement total de CHF 6'941'000.-, soit CHF 630'000.- pour l'acquisition du terrain, CHF 6'181'000.- pour le bâtiment et CHF 130'000.- pour le mobilier des archives, matériel de voirie et de cave ;
4. **d'amortir l'investissement** relatif au bâtiment sur une durée de trente ans par le biais de la participation financière ECA estimée à CHF 572'300.- et à raison de CHF 187'000.- par année (rubrique 35111 à créer), le premier au **budget 2019** ;
5. **d'amortir l'investissement** relatif au mobilier sur une durée de dix ans, à raison de CHF 13'000.- par année (rubrique 35111), le premier au **budget 2019**.

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2017

Le Président

La Secrétaire

Thomas Ellis

Catherine Fonjallaz